



OCTOBRE 2017 • N°36

Section Départementale de  
**SAÔNE-ET-LOIRE**

Région Bourgogne

Mutuelle Santé  
Prévoyance • Autonomie

## Vos spectacles à tarif réduit !



Votre carte se trouve à l'intérieur de ce bulletin.

## SOMMAIRE

- P 2 La rentrée à la MGEN
- P 3 Elections 2018 au Comité de section
- P 4 Infos pratiques : les transports
- P 5 Compte-rendu AG de Juillet 2017
- P 6 Les correspondants MGEN
- P 7 Printemps 2017 : les actions locales
- P 8 Exposition Cartooning for Peace





## L'ÉDITO

de la Présidente  
Claire MALTAVERNE

**Révolutionner la prévention, lutter contre les déserts médicaux, rembourser à 100 %**

**des dépenses en optique, dentaire et audioprothèse...** telles sont les priorités du Président MACRON en matière de santé.

Elles répondent aux besoins des réalités actuelles.

La problématique de l'accès aux soins devient cruciale : 2,5 millions de français vivent dans des déserts médicaux, un quart des assurés sociaux a renoncé à se faire soigner en 2016...

La prévention en matière de santé est l'un des défis majeurs d'une politique sanitaire encore trop centrée sur le curatif.

### MGEN n'a pas attendu pour agir.

**Sur l'offre de soins**, la MGEN a depuis de nombreuses années, de sa propre initiative et au travers de la mutualité française, contribué à l'enrichir en créant des centres de santé. Ouverts à tous les assurés sociaux, ces centres médicaux et dentaires mutualistes offrent un grand choix de consultations en dentaire, médecine générale et médecine spécialisée. Chaque jour, les médecins et les autres professionnels de santé mutualistes développent, souvent de manière innovante, de nouvelles pratiques et organisations. Toutes ces prestations sont délivrées sans reste à charge ou à tarifs maîtrisés afin de promouvoir un égal accès aux soins pour tous.

Quand on voit que le conseil départemental a pour ambition, de créer en 2018 un centre de santé implanté sur plusieurs sites de Saône-et-Loire, en recrutant lui-même 30 médecins, on constate aujourd'hui à quel point la MGEN était visionnaire.

**Sur la réduction des restes à charge**, là aussi la MGEN agit depuis longtemps.

En développant les réseaux de soins et le conventionnement (optique, dentaire, chambre particulière...), elle contribue à l'encadrement des tarifs et à la maîtrise du coût de la santé.

Plus que jamais, elle s'engage dans cette voie. Cette rentrée sera l'occasion pour les élus MGEN de mener une campagne dans chaque département, auprès des élus locaux, députés et sénateurs, pour les sensibiliser au rôle essentiel des réseaux dans l'accès à la santé.

### Faire davantage en matière de prévention et d'éducation à la santé, c'est une préoccupation permanente de la MGEN

En 2015, elle a démarré pour ses adhérents Vivoptim, un programme médicalisé de prévention et d'accompagnement personnalisé des risques et pathologies cardio-vasculaires constitué d'une plate-forme numérique et d'une équipe de professionnels de santé.

C'est le seul programme de prévention existant actuellement où complémentarité santé et professionnels de santé s'associent pour augmenter l'impact et l'efficacité de ces actions vis-à-vis des adhérents.

### Se regrouper pour être plus efficient et répondre au plus près aux besoins des adhérents tout au long de leur vie, c'est la raison d'être du nouveau Groupe MGEN-ISTYA-Harmonie.

Il a vu le jour officiellement le 13 septembre 2017 et a pris le nom de **Groupe VVV**. Avec ses 10 millions d'adhérents, il devient le plus grand groupe mutualiste français.

**Forte de ses 70 ans d'expérience, la MGEN défend l'idée que le système de soins tel que nous le connaissons actuellement doit évoluer pour un système de santé de qualité, exigeant et plus efficient.**

**Travailler ensemble, avec tous les acteurs de la santé, pour progresser, gagner en compétences et en efficacité au service de l'adhérent.**

Le monde de la santé se transforme rapidement, élus et salariés MGEN oeuvrent inlassablement pour maintenir un haut niveau d'exigence pour l'accès aux soins de ses adhérents.

**« La MGEN de demain sera une MGEN forte dans un groupe fort. »**

## DES COLLABORATEURS

nous quittent  
et d'autres arrivent...

### DÉPART



#### Edith DELACROIX

Déléguée départementale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Edith a quitté notre belle région bourguignonne pour rejoindre une autre région viticole.

Elle est partie pour Strasbourg où elle a intégré l'équipe de direction MGEN du Bas-Rhin. **Nous lui souhaitons une**

**bonne adaptation à sa nouvelle vie.**

### ARRIVÉE



#### Denis LAVIGNE

Nouveau délégué départemental, déjà très motivé, Denis a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Professeur de technologie au collège Camille Chevalier de Chalon-sur-Saône jusqu'à l'année dernière, il intègre l'équipe de direction de la section de Saône-et-Loire

où il travaillera aux côtés de Martine Molina et Claire Maltaverne.

Il bénéficiera cette année de 10 semaines de formation à la Verrière.

Vous aurez l'occasion de le rencontrer prochainement lors de nos actions locales. **Nous lui souhaitons la bienvenue.**



## LA RENTRÉE

à L'ESPE

**Ce sont 82 nouveaux stagiaires Professeurs d'Ecole qui ont fait cette année leur rentrée à l'ESPE.**

Ils seront à mi-temps en formation et à mi-temps en charge d'une classe du département.

La MGEN devient leur organisme de Sécurité Sociale.

Elle était présente à Mâcon le mardi 28 août, pour présenter son rôle et ses actions, finaliser les affiliations et répondre à leurs questions.





# Élections aux comités de section : appel à candidatures

En 2018, comme tous les deux ans, les adhérents seront invités à élire leurs représentants au niveau local. Ces élections constituent le premier niveau d'expression de la démocratie mutualiste MGEN.

Le comité de section tient un rôle essentiel : ses membres débattent et donnent leur avis sur les décisions qui seront portées en Assemblées générales (AG). C'est parmi eux que sont élus les délégués qui représenteront les adhérents dans les AG. Les membres du comité de section organisent aussi les temps démocratiques locaux, notamment l'Assemblée départementale annuelle et les Rencontres mutuelles. Bénéficiant d'une formation spécifique, ils peuvent

**Se porter candidat, c'est agir au service de la mutuelle et de ses adhérent-es.**

représenter la mutuelle et s'impliquer dans des projets locaux ou

nationaux de prévention, d'accompagnement social, de promotion de l'économie sociale et solidaire, etc.

**Chaque adhérent est concerné et peut se porter candidat. Être élu départemental, c'est rejoindre une équipe solidaire et trouver un espace pour défendre la solidarité et la démocratie.**

Les membres des comités de section sont élus pour six ans. Le renouvellement des comités s'opère par tiers, les années paires. Leur taille varie d'une section à l'autre, en fonction du nombre d'adhérents dans le département.



## PROCHAINES ÉLECTIONS EN MARS 2018

Pour être recevable, la candidature doit être individuelle et personnelle. Elle doit parvenir à la section départementale dont relève le/la candidat(e) au plus tard le **31 octobre 2017**.

À noter : les membres participants relevant de la section extra-métropolitaine (SEM) peuvent, du fait de leur éloignement, demander à recevoir par courrier électronique le formulaire de candidature à leur comité de gestion. Il leur appartient ensuite de l'imprimer pour le renseigner et le retourner également au plus tard le **31 octobre 2017** à la SEM.



## Paroles d'un élu.

**Témoignage.**

J'ai bénéficié des prestations de MGEN pendant trente-huit ans, tout en adhérant aux valeurs de la mutuelle. En 2014, j'ai franchi le cap et me suis présenté aux élections de mon comité de section.

J'ai commencé dans un rôle d'observateur puis me suis impliqué davantage au travers des commissions prévention et action sociale.

Aujourd'hui, plus disponible, **"Mon engagement militant est riche et enthousiaste"** je fais partie du groupe régional de prévention et participe ainsi à des actions concrètes : animations "semaine santé en lycée" ou dans le cadre de l'opération Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein), prévention des troubles de l'audition, ateliers santé et bien-être pour les plus jeunes, etc.

La formation et l'accompagnement dont j'ai bénéficié facilitent mon engagement militant, riche et enthousiaste.

Le fait que MGEN soit une mutuelle, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, démocratique et sans actionnaires, compte beaucoup pour moi.



Parlons

# TRANSPORT MÉDICAL



Ces transports sont destinés aux personnes qui doivent se déplacer **POUR DES RAISONS MÉDICALES.**

> C'est au médecin ou à l'établissement de soins d'évaluer la capacité du patient à se déplacer et d'établir, si besoin, la prescription médicale de transport adapté. Vous ne pouvez, de vous-même, modifier le type de transport (véhicule personnel, taxi, VSL, ambulance...).

> Si la prescription n'est pas établie avant le transport, elle n'est pas conforme et donc non-remboursable.

> A vous de vérifier que le taxiteur est bien conventionné avec l'assurance maladie.



> Une entente préalable avec la CPAM est requise dans deux cas :

- **au-delà d'une certaine distance** fixée à 150 km aller ou celle indiquée dans la convention Taxi/CPAM,
- **transport en série** (en principe 4 transports de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement). Lorsque cette entente préalable s'impose, le médecin ou le centre hospitalier complètent le formulaire « demande d'accord préalable/prescription médicale de transport » qu'ils remettent au patient en lui indiquant la marche à suivre. Le défaut de réponse du Service Médical dans les 15 jours suivants la date de réception vaut accord tacite. Le patient est dispensé de formalités en cas d'urgence attestée par le prescripteur.

## LE REMBOURSEMENT

Pour être remboursable, un transport doit répondre à au moins un des critères suivants :

- > Hospitalisation
- > Transport en rapport avec une ALD
- > Transport en ambulance
- > Transport de plus de 150 km et transport en série
- > Transport pour se soumettre à un contrôle en application de la réglementation

Pour vos transports en voiture particulière et en transport en commun, il convient de nous envoyer le formulaire « Etat de Frais », téléchargeable sur <http://www.ameli.fr/formulaires>, accompagné de la prescription médicale et des justificatifs de frais de transport (ticket, billet, facture acquittée). Gardez-vous une photocopie.

**Attention, il est déduit du remboursement des frais de transport en taxi conventionné, en ambulance et en VSL, une franchise médicale d'un montant de 2 euros par trajet ou 4 euros pour un aller/retour.**

**En sont exonérés : les enfants de moins de 18 ans, les femmes enceintes, les urgences et les bénéficiaires de la CMU-C.**





# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

2017

C'est au Corum de Montpellier que se sont déroulées, les 10 et 11 juillet 2017, les assemblées générales MGEN. Des évolutions importantes ont été entérinées. Vous les retrouvez parfaitement détaillées dans « Valeurs mutualistes ».



## CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

Un nouveau président et une nouvelle directrice générale pour

### PRÉPARER L'AVENIR DE LA MGEN

#### Roland BERTHILIER succède à Thierry BEAUDET.

Administrateur national depuis 1995, Vice-président du groupe depuis 2013, il occupe également un des postes de vice-présidents de la FNMF, après en avoir été secrétaire général de 2013 à 2016.

Sur proposition de ce dernier, Isabelle HÉBERT a été désignée directrice générale. Depuis 2012, elle occupait le poste de directrice générale adjointe à la MGEN.

Roland BERTHILIER et Isabelle HÉBERT deviennent les 2 dirigeants effectifs.

Ces changements sont directement liés à la constitution du groupe MGEN-Istya-Harmonie, puisque Thierry BEAUDET, président de la MGEN depuis 2009, a pris la présidence de l'UMG le 13 septembre dernier.

Il devient par ailleurs vice-président de la MGEN, avec Christophe LAFOND et Marc TRANCHAT.

Éric CHENUT est nommé vice-président délégué. Jean-Louis DAVET, directeur général de la MGEN depuis 2008, a intégré également le groupe MGEN-Istya-Harmonie en tant que directeur général délégué.

« Il y a 70 ans nos prédécesseurs créaient cette grande mutuelle nationale, aujourd'hui une nouvelle étape est franchie avec la participation de la MGEN à la création du plus grand groupe mutualiste Français\*. Nous avons l'impression d'une deuxième naissance ou d'une renaissance », souligne le nouveau président.

\*Le Groupe VYV a été officiellement créé le 13 septembre 2017.

### « MGEN DEMAIN »

La mutuelle se dotera dans les prochains mois d'un plan stratégique concrétisant une « **MGEN FORTE DANS UN GROUPE FORT** », selon les mots de Roland BERTHILIER.

Après des réflexions internes lancées en avril-mai (associant élus, salariés, militants, permanents), **4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES** ont été présentés :

- **ENGAGEMENT** et performance de tous les collaborateurs, militants et salariés
- **PROXIMITÉ** avec les adhérents et les patients
- **SOLIDITÉ** du modèle économique, dans l'activité de la MGEN assurantielle mais également sanitaire et sociale
- **CROISSANCE** sur de nouveaux territoires, et via le développement sur le collectif, le multi-équipement, d'autres populations individuelles, ...

## ÉVOLUTIONS DES PRESTATIONS

**MGEN s'est engagée à répondre aux attentes de ses adhérents, tout en maintenant les efforts indispensables à la maîtrise financière de ses offres dans le respect des contraintes réglementaires, un juste équilibre à atteindre qui doit parfois s'accompagner de changements structurants.**

#### > Suppression de la prestation Frais Funéraires

L'impact de la mise en application des contraintes réglementaires, notamment la loi Eckert, engendre un coût financier important pour MGEN, qui aurait pu conduire à une hausse du montant des cotisations ou à une baisse notable du montant de la prestation des frais funéraires, pour compenser ces coûts. En conséquence, il a été décidé de supprimer la garantie « frais funéraires ».

### UNE GARANTIE SUPPRIMÉE QUI PERMET L'AUGMENTATION D'AUTRES GARANTIES.

#### > Augmentation significative des prestations dentaires

Ainsi, dès 2018, une amélioration de la prise en charge des prothèses amovibles définitives et de l'implantologie est mise en place. Ces améliorations de garanties en santé n'auraient pas pu être financées par la seule augmentation des cotisations.

- La prothèse amovible : pour ce type de soins qui n'avait pas été revalorisé depuis 15 ans, et pour laquelle de nombreux adhérents trouvaient le niveau de couverture insuffisante, MGEN couvrira les modules de 9 à 14 dents.
- L'implantologie : pour les bénéficiaires de MGEN Intégrale, le forfait bi annuel sera augmenté, en permettant dorénavant la prise en charge de 3 implants (au lieu de 2).

#### > Acupuncture

- Dans le cadre du forfait « se soigner autrement » : élargissement de la prestation aux actes réalisés par des sages-femmes, y compris les actes non remboursables par l'assurance maladie obligatoire.

#### > Psychothérapie

- Extension de la prestation aux séances chez un psychologue, en plus des psychologues cliniciens, soit un remboursement accessible pour environ un tiers de praticiens supplémentaires.

# CO MMUNAUTÉ LLABORATIF LLÈGUE OPÉRATIF

ADHÉREZ À L'ESPRIT  
**CORRESPONDANT  
MGEN**

**Accompagner les adhérents est essentiel pour MGEN.**

**C'est pourquoi la présence de correspondants sur le terrain est indispensable. Vous avez à cœur de favoriser l'entraide dans votre milieu professionnel et de permettre l'accès de vos collègues à une santé plus solidaire? Devenez correspondant MGEN au sein de votre établissement.**

**C'est utile, c'est simple et c'est vous qui choisissez le degré d'investissement!**

## DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST UTILE.

Devenir correspondant MGEN, c'est être le relais qui permet l'entraide entre vos collègues et la section MGEN de votre département.

**Une mission aussi riche dans ses effets qu'elle est libre dans l'engagement.**

## DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST FACILE.

Nul besoin d'être technicien en Sécurité sociale ou en prestations. En devenant correspondant MGEN, vous bénéficiez du soutien d'une équipe au service des adhérents de votre établissement et vous participez aux débats MGEN à l'échelle locale. **La section MGEN est toujours à vos côtés.**

## DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST SIMPLE.

Toute l'équipe MGEN est à vos côtés **pour partager avec vous une vision de la santé qui profite vraiment à tous!** Les adhérents doivent passer à l'action pour devenir correspondant.

**J'ACCUEILLE** les nouveaux collègues en les informant sur leur protection sociale.

**J'ORIENTE** les mutualistes en difficulté vers la section MGEN pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement et d'Actions sociales et solidaires.

**JE FACILITE** la mise en œuvre des actions de prévention.

**VOUS ÊTES INFORMÉ** régulièrement sur le régime obligatoire de Sécurité sociale, les offres et services MGEN.

**VOUS PARTICIPEZ** à des rencontres d'information et à des formations. Vous débattrez des propositions d'évolution lors des « Rencontres Mutuelles ».

**Je prends rendez-vous avec l'équipe de la section MGEN.**



## JOURNÉE PRÉVENTION ROUTIÈRE À L'IUT DE CHALON

Le 6 avril, nous étions partenaires de la Journée Prévention Routière organisée par les élèves de l'IUT Transport et Logistique de Chalon.



Tout au long de la journée, collégiens et lycéens se sont succédé pour dialoguer avec les partenaires et recevoir des conseils concernant les effets de la drogue, de l'alcool et des médicaments sur la conduite. Deux militants du Comité de Section, Claude CALMAND et Christiane BON ont animé le stand MGEN aux côtés de Martine MOLINA et Claire MALTAVERNE.

## CONFÉRENCE « ÉCOLE, FAMILLE, QUELLE AUTORITÉ POUR DEMAIN ? »

Dans le cadre des « 70 ans de la MGEN », nous organisons le 10 mai 2017, à l'IUT de Chalon, une conférence sur le thème de l'autorité.

Martine JACQUES, professeur à l'ESPE de Mâcon, maître de Conférences à l'Université de Bourgogne Franche-Comté et le Docteur Gérald ALLOY, Chef de Service en Pédopsychiatrie au Centre Hospitalier de Mâcon, expert auprès de la Cour d'Appel de Dijon ont confronté leurs points de vue et leur expérience pour traiter le sujet, avant de répondre aux questions des participants.



C'est peu dire que les échanges ont été vivants et animés... Et c'est dans la bonne humeur, autour d'un petit buffet, que s'est terminée cette soirée.

## A LA RENCONTRE DE NOS ADHÉRENTS

Depuis la fusion de la MGET avec la MGEN en janvier 2016, nous souhaitons, comme nous le faisons lors de nos visites d'établissements scolaires, aller à la rencontre de nos nouveaux adhérents sur leur lieu de travail.

Il nous a fallu un peu de temps pour appréhender l'organisation des différentes directions et ébaucher une cartographie des lieux de travail de chacun. Grâce à l'aide précieuse d'anciens adhérents MGET que nous remercions vivement, nous avons pu enfin mettre en place deux rencontres.

Nous nous sommes rendus à la **DDT à Mâcon le 30 mars** et à **VNF à Chalon le 8 juin** afin de présenter la MGEN aux participants, échanger avec eux et répondre à leurs questions.

Nous poursuivrons nos rencontres au cours de cette année, notamment à Autun et Montceau-les-Mines.



## JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU VÉLO SÉCURITÉ ROUTIÈRE - CITOYENNETÉ - PATRIMOINE



Le 1<sup>er</sup> juin, la DSDEN organisait une journée départementale du vélo alliant pratique sportive, santé et sécurité, citoyenneté et découverte des institutions, découverte de l'environnement et du patrimoine local.

6 classes élémentaires se sont lancées dans cette aventure, effectuant un parcours d'une quarantaine de kilomètres sur la voie verte, jalonné de pauses éducatives et ludiques.

A Cormatin et Saint-Gengoux-le-National, ils participaient à des ateliers proposés par les partenaires institutionnels.

C'est dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté que la MGEN leur a proposé un atelier jeu « En avant vers la cité idéale ». Les enfants ont été amenés à réfléchir et débattre sur les thèmes de la laïcité, du racisme, du handicap, de l'égalité filles garçons... Les échanges ont été riches, révélant de vrais petits citoyens.



Exposition de dessins

# « CARTOONING FOR PEACE »



L'initiative **Cartooning for Peace** ([www.cartooningforpeace.org](http://www.cartooningforpeace.org)) est née en 2006 au siège des Nations unies à New York où Kofi Annan et Plantu (actuel président de l'association) organisent un colloque « Désapprendre l'intolérance ».



De cette rencontre est née l'association dont la mission est de promouvoir une meilleure compréhension et un respect mutuel entre des populations de différentes cultures et croyances en utilisant le dessin de presse comme moyen d'expression d'un langage universel.

L'association compte aujourd'hui plus de 120 dessinateurs de 51 nationalités différentes et organise des expositions, rencontres et activités pédagogiques en France et à l'étranger.

Pour répondre aux demandes croissantes d'établissements scolaires et de structures associatives, Cartooning for Peace propose depuis mars 2013 une exposition itinérante de dessins de presse composée de onze kakemonos (panneaux de format 100 x 200 cm) déroulants. De manière simple et efficace, cette exposition aborde les thématiques chères à Cartooning for Peace : qu'est ce que le dessin de presse ? Liberté d'expression ; Peut-on rire de tout ? ; Dessins et religion ; Censure ; Rôle d'internet ; Racisme ; Proche-Orient ; Enfants dans les conflits ; Droit des femmes ; Sauvons la planète.

[www.cartooningforpeace.org/actions-pedagogiques/projets-educatifs](http://www.cartooningforpeace.org/actions-pedagogiques/projets-educatifs)



## Cartooning for Peace

Cette exposition est disponible pour les établissements scolaires.

Réservation auprès de la MGEN : [sd071@mgen.fr](mailto:sd071@mgen.fr)

### CONTENU DE LA MALETTE

- 11 kakémonos d'un mètre de large et de deux mètres de haut facilement transportables dans des sacs séparés. Le montage prend environ 10 minutes.
- Un livret pédagogique pour les enseignants et les élèves au format PDF.
- Un questionnaire dont le retour est obligatoire au plus tard 1 mois après réception de l'exposition.



Vous trouverez jointe à ce bulletin votre carte de réduction pour la prochaine saison 2017-2018.

Conservez-la précieusement, elle vous permettra de bénéficier du tarif réduit sur de nombreux spectacles proposés dans le département !

Pour tout renseignement, prendre directement contact avec la salle de spectacle.



Mutuelle Santé  
Prévoyance  
Autonomie

La MGEN de Saône-et-Loire à votre service

### Section départementale

8 rue Georges Lapierre • 71100 CHALON SUR SAÛNE

### Contact : [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

Créer votre espace personnel :

- Consultez vos remboursements
- Modifiez vos données personnelles
- Recherchez un professionnel de santé conventionné (tiers payant, reste à charge maîtrisé...)

## > Nous **CONTACTER**

Mail : [sd071@mgen.fr](mailto:sd071@mgen.fr)

Accueil • lundi - mardi - mercredi - vendredi 9 h 00 - 17 h 30  
• jeudi 10 h 00 - 17 h 30  
• pendant les vacances scolaires fermeture à 16 h 30

Un seul numéro de téléphone

# 3676

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)